

## AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE VOL A VOILE**  
représentée par son président, Monsieur Jean-Emile ROUAUX  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 394 220 420 00019

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 468 990 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 215 754,80 €, le solde restant s'élève à 253 235,20 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **20 500 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **489 490 €**.

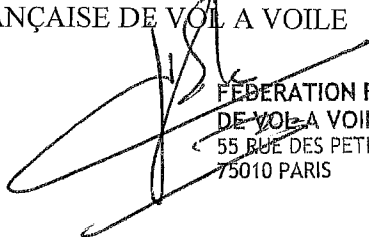
Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **413 400 €**.

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 12 455 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE VOL A VOILE

  
FEDERATION FRANCAISE  
DE VOL A VOILE  
55 RUE DES PETITES ECURIES  
75010 PARIS



Fait à Paris le - 1 JUL. 2016  
Pour le ministre de la ville,  
de la jeunesse et des sports  
Pour la directrice des sports  
et directeur de la Fédération Française des Sports  
Claudio SAGNAC  
Chef de service

  
Claudio SAGNAC

WISE LE 24/06/16 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 21.012.675.07

<sup>1</sup> —dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

---

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>								
Nombre de licences	11115		11366	11400	11600	11800		
Nombre d'ATP	8372		0	8500	8500	8500		
Nombre total de licences et d'ATP	19487		11366	19900	20100	20300		
Nombre et taux de licences féminines	989 (8,9%)		1087 (9,56%)	1130 (9,91%)	1170 (10,09%)	1210 (10,25%)		
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)		(%)	(%)	(%)	(%)		
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	2167 (19,5%)		1987 (17,48%)	2200 (19,3%)	2250 (19,4%)	2250 (19,07%)		
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	20		20	17	18	18		
<b>Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives</b>								
Solidité financière	13,57		0	13,0 %	13,0 %	13,0 %		
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>								
Rang sportif de la France	2		2	2	2	2		
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>								
Taux de suivi médical complet – SHN	94,12%		94,87%	95%	100%	100%		
Taux de suivi médical complet – Espoirs	100%		60%	95%	80%	80%		
<b>Emplois d'avenir</b>								
Nombre d'emplois d'avenir	2		0	4	5	6		
<b>Lettres de missions signées dans CTS-Web</b>								
Nombre et taux de lettres de missions signées	7 (87,5%)		5 (83,33%)	100%	100%	100%		

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Objectif 1: accroître la pratique sportive en apportant une attention particulière aux publics cible	11115			11400	11600	11800		
Objectif 1: accroître la pratique sportive en apportant une attention particulière aux publics cible	989			1130	1170	1210		
Objectif 2: maintenir le rang de la France dans le sport de compétition au niveau mondial	2			2	2	2		
Objectif 3: préserver la santé des sportifs				95%	100%	100%		

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectif 4: promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	solidité financière				13%	13%	13%
Développer la pratique des jeunes par la mise en place de relations privilégiées avec les milieux éducatifs.	actions Vu du Ciel et d'animations de découverte des métiers aéronautiques en relation avec les milieux éducatifs et de journées découvertes	39			50	50	50
S'inscrire dans une politique volontariste de développement durable (utilisation de moyens non polluant de mise en l'air) et continuer l'optimisation de remorqueurs moins polluant et bruyant.	Nombre de treuils installés en France et de remorqueurs ULM	87			90	95	100
Faciliter l'accès à la pratique "loisirs"	Nombre de licences découvertes	2043			2050	2200	2350
Favoriser l'accès des handicapés à la pratique du Vol à Voile en aménageant des planeurs (répartition nationale) Découverte de la pratique du vol à voile envers ces publics.	nombre de clubs (ou de sections de clubs) offrant une pratique sportive pour les personnes handicapées	20			17	18	18
Représenter la France dans toutes les instances sportives et réglementaires internationales (le président actuel de l'I.G.C. International Gliding Commission est Français).	Nombre de représentants français dans les instances				9	9	9
Maintenir le niveau de nos compétiteurs pour les prochains rendez-vous internationaux.	Rang de la France au classement IGC	2			2	2	1

152

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Objectif 4: promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives</b>	<b>19 000 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>3 000 €</b>
Action 1				
Structuration fédérale	19 000 €	16 000 €	16 000 €	3 000 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	19 000 €	16 000 €	16 000 €	3 000 €
Favoriser l'accès des handicapés à la pratique du Voil à Voile en aménageant des planeurs (répartition nationale)	0 €	0 €	0 €	0 €
Découverte de la pratique du voil à voile envers ces publics.	0 €	0 €	0 €	0 €
Action 1				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
<b>Objectif 1: accroître la pratique sportive en apportant une attention particulière aux publics cibles</b>	<b>196 000 €</b>	<b>117 000 €</b>	<b>109 000 €</b>	<b>87 000 €</b>
Action 1				
Structuration fédérale	56 000 €	47 000 €	41 000 €	15 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	16 000 €	12 000 €	10 000 €	6 000 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	40 000 €	35 000 €	31 000 €	9 000 €
Formations fédérales	140 000 €	70 000 €	68 000 €	72 000 €
Formations fédérales	40 000 €	15 000 €	14 000 €	26 000 €
Formations fédérales	100 000 €	55 000 €	54 000 €	46 000 €
<b>Développer la pratique des jeunes par la mise en place de relations privilégiées avec les milieux éducatifs.</b>	<b>55 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>15 000 €</b>
Action 1				
Structuration fédérale	55 000 €	40 000 €	40 000 €	15 000 €
Faciliter l'accès à la pratique "loisirs"	55 000 €	40 000 €	40 000 €	15 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	53 000 €	38 000 €	38 000 €	15 000 €
Structuration fédérale	53 000 €	38 000 €	38 000 €	15 000 €
Maintenir le niveau de nos compétiteurs pour les prochains rendez-vous internationaux.	355 000 €	38 000 €	38 000 €	15 000 €
Action 1				
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	24 000 €	192 000 €	160 000 €	171 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	24 000 €	192 000 €	160 000 €	171 000 €
Action 2				
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	331 000 €	192 000 €	160 000 €	171 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	276 000 €	160 000 €	128 000 €	148 000 €
S'inscrire dans une politique volontariste de développement durable (utilisation de moyens non polluants mise en l'air) et continuer l'optimisation de remorqueurs moins polluants et bruyants.	55 000 €	32 000 €	32 000 €	23 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	37 000 €	30 000 €	30 000 €	7 000 €
Structuration fédérale	37 000 €	30 000 €	30 000 €	7 000 €
<b>Objectif 3: préserver la santé des sportifs</b>	<b>37 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>7 000 €</b>
Action 3				
Protection de la santé du pratiquant (SMAR)	12 000 €	12 000 €	10 990 €	1 010 €
Accompagnement sanitaire préventif	12 000 €	12 000 €	10 990 €	1 010 €
Accompagnement sanitaire préventif	8 500 €	8 500 €	7 490 €	1 010 €
<b>Objectif 2: maintenir le rang de la France dans le sport de compétition au niveau mondial</b>	<b>3 500 €</b>	<b>3 500 €</b>	<b>3 500 €</b>	<b>0 €</b>
Action 2				
Aides personnalisées (AP)	100 500 €	80 500 €	80 500 €	20 000 €
Aides personnalisées (AP)	100 500 €	80 500 €	80 500 €	20 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	20 500 €	20 500 €	20 500 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	20 500 €	20 500 €	20 500 €	0 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	<b>80 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>20 000 €</b>
Action 1				
Programmes d'échanges internationaux	10 960 €	8 000 €	8 000 €	10 960 €
Programmes d'échanges internationaux	10 960 €	8 000 €	8 000 €	10 960 €
<b>TOTAL</b>	<b>843 460 €</b>	<b>538 500 €</b>	<b>489 490 €</b>	<b>353 970 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

20 500 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

468 990 €

FFVV  
29 RUE DE SEVRES

75006 PARIS

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Code Banque 10107	Code Guichet 00108	Code BIC BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00710083710		Clé 01
Domiciliation BRED PARIS SAINT LAZARE TEL : 08.20.33.61.08		
Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 1010 7001 0800 7100 8371 001		